

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que M. Abdelaziz Berrada, a déclaré le 17 mai 2007, avoir acquis sur le marché de blocs, le 11 mai 2007, 129.056 actions Sothema, au cours unitaire de 743,49 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 20% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, M. Abdelaziz Berrada détient 250.699 actions Sothema, soit 20,89% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, M. Abdelaziz Berrada envisage de poursuivre ses achats sur la valeur concernée.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières